



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

COMPTE-RENDU

Le 30 juillet 2026, le Conseil Municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : Roger CIAIS, Elodie BRIENNE, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Yvonne HAMON, Martine ABIBI, Dominique BOUDET, Jacques CHARRIER, Jacques JOLY, Jennifer LECABLE, Dominique PROBST, Frédérique ROLAND,
Formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration : Avit GHIBAUDO à Roger CIAIS, Paul PAYET à Alain MARTINEZ

Membres absents : Sandrine SALINAS

1- Primes des employés communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'entretien annuel des employés communaux, il convient de déterminer la prime qui leur sera attribuée au titre de l'année 2025. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les primes suivantes :

- Thierry ANCE : 500 € ;
- Michaël FELIX : 500 € ;
- Nadège GILLIOT : 350 € ;
- Caroline GIAUFFRET : 1000 €.

Concernant Monsieur Franck LARREY, le Conseil Municipal va se renseigner sur la possibilité de participer financièrement à son examen du permis de conduire.

2- Protection contre les chutes de pierres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet décidé consiste à protéger en priorité le cœur du village car il s'agit de la partie la plus exposée et où la population est la plus dense comparativement au Cians et au Tournel.

Le montant de la dépense inscrite au budget s'élève à 600 000 € subventionnée à 50 % par le fonds Barnier et 30 % par la Région et le Département mais ce n'est pas assuré.

Monsieur le Maire est en attente du projet définitif des services RTM.

Le Conseil Municipal attendra l'accord du Département et de la Région avant d'entreprendre le travaux.

3- Amendes de police

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser les travaux suivants dans le cadre des amendes de police :

- Carte électronique des feux ;
- Ralentisseur, avenue Georges Pompidou ;
- Signalisation horizontale d'emplacements PMR ;
- Signalisation horizontale du parcours cycliste.

4- Demandes de subventions

- Ecole Gino Zanette

Le Conseil Municipal a été sollicité pour subventionner l'ensemble des séjours qui seront organisés durant l'année scolaire 2026/2027 afin de réduire la participation des familles. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 11,50 € par jour pour les 26 élèves Touëtois participants, soit 1495.00 €.

- Collège Auguste Blanqui

Afin de réduire la participation des familles, le Conseil Municipal a été sollicité pour subventionner le séjour pédagogique qui sera organisé à Auron en octobre 2026 pour les élèves de 6^{ème}. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 25 € pour les 16 élèves Touëtois participants, soit 400 €.

5- Plantation de paulownias

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à l'entreprise SC Jardins pour la fourniture et la plantation de 30 paulownias pour embellir le complexe sportif. Le montant du devis s'élève à 3 950 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de planter 15 paulownias la première année le long du Var afin d'observer la progression des arbres avant d'étendre le projet.

6- Panneau lumineux

Monsieur le Maire a été sollicité par l'entreprise ORIGINAL TECH FRANCE pour changer le panneau lumineux situé le long de la R.D. 6202 pour un montant de 11 520.00 € TTC.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

7- Toilettes publiques automatiques place Jean Declomesnil

Monsieur le Maire a été sollicité par l'entreprise SAGELEC pour installer dans les toilettes publiques actuelles une version encastrée automatique pour un montant de 38 280.00 € TTC.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

8- Divers devis

- Vitrine réfrigérée sur la place Jean Declomesnil

Il convient de réaliser un muret afin que la vitrine réfrigérée, dans laquelle Madame Pauline RITZ vendra ses pâtisseries, puisse être à hauteur du trottoir.

Deux devis ont été reçus, le premier de la SAS DALMASSO FRERES pour un montant de 2 432.40 € TTC, le deuxième de la SARL NIEL TP pour un montant de 3 480.00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de commander la réalisation de la dalle à la SAS DALMASSO FRERES et d'augmenter le montant du loyer, initialement prévu, de Madame Pauline RITZ.

- SNACK au quartier Notre Dame

Le SNACK qui sera exploité par Monsieur Alexandre FERNANDEZ devra être posé sur une dalle béton.

Un devis a été reçu de la SARL NIEL TP pour un montant de 1 440.00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de commander la réalisation de la dalle à la SARL NIEL TP et d'augmenter de 20 € mensuel le montant du loyer, initialement prévu, de Monsieur Alexandre FERNANDEZ.

- Plot béton au quartier du Plan Soutteiran

Afin de mettre en œuvre le radar pédagogique au Plan Soutteiran, il convient de réaliser un plot en béton.

Deux devis ont été reçus, le premier de la SAS DALMASSO FRERES pour un montant de 1 932.00 € TTC, le deuxième de la SARL NIEL TP pour un montant de 900.00 € TTC. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander la réalisation du plot en béton à la SARL NIEL TP

- Plot béton au quartier du Tournel

Afin de fixer la signalétique de la cité artisanale, il convient de réaliser des plots en béton. Un devis a été reçu de la SARL NIEL TP pour un montant de 1 200.00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander les travaux à la SARL NIEL TP

9- Visite de Madame la Sous-Préfète

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la visite de courtoisie du 29 juillet 2026 de Madame Amel TIR, nommée Sous-préfète Nice Montagne depuis le mois de juin, s'est bien passée.

10- Fixation tarifs gîte communal

Sur proposition de Madame Yvonne HAMON, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion aux Gîtes de France et de ne pas augmenter les tarifs de location pour l'année 2027.

11- Proposition de collaboration

Madame Yvonne HAMON expose au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée pour une collaboration avec une éducatrice qui propose un accompagnement thérapeutique et éducatif destiné aux parents et leurs enfants.

La commune ne disposant pas de local adapté, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet.

12- Compte-rendu de la réunion sur les énergies renouvelables organisée par la C.C.A.A.

Monsieur Dominique PROBST a représenté la commune. Compte tenu des mesures déjà prises (composteur collectif, extinction des luminaires la nuit, éclairage LED, installations de panneaux photovoltaïques, ...) Le village est déjà bien investi écologiquement.

La Communauté de Communes Alpes d'Azur étudie différentes pistes afin d'améliorer son investissement écologique :

- Mise en place d'un système de balance pour les ordures ménagères ;
- Horloge astronomique pour éteindre les voyants des bornes de recharge des véhicules électriques ;
- Bacs de récupération d'eau pour les particuliers ;
- Panneaux photovoltaïques à Puget-Théniers et Massoins ;
- Lampadaires LED pour diminuer la pollution lumineuse.

13- Questions diverses

Madame Frédérique ROLAND se fait porte-parole d'une administrée :

- Quand sera installée la boîte à livres au Haut-Village ?
La boîte à livres est prête. L'emplacement reste à déterminer par les responsables du Haut-Village.
- Pourquoi l'eau ne coule plus à la Clapière ?
L'eau provient d'une source du pigeonnier. Deux raisons sont possibles à ce manque d'eau. La première est que la source était entretenue par un administré mais ce n'est plus le cas et la deuxième est la sécheresse estivale.
- Est-ce que la caméra au droit des PAV du Haut-Village fonctionne ?
Un arbre gêne la connexion. Il sera taillé à l'automne.

14- Questions du public

Feux tricolores

Un administré interroge Monsieur le Maire sur l'utilité du feu tricolore installé en face du Relais de Valberg, sens Digne – Nice

Monsieur le Maire explique pour quelles raisons ce feu a été installé.

Tout d'abord, il rappelle que depuis toujours les Touëtois l'alerte sur la vitesse excessive des voitures au cœur du village et lui demande avec insistance de trouver une solution et parfois même en lui disant que s'il arrivait un accident grave cela serait de sa faute.

Au cours de son 1^{er} mandat, Monsieur le Maire avait demandé l'installation de dos d'âne puis de feux de récompense se mettant au rouge si la vitesse était dépassée. Ces deux dispositifs ont été refusés à l'époque par les gestionnaires de la route.

Finalement pendant son mandat de Conseiller Général, les services des routes du Département ont lancé une étude qui a abouti à :

- La création de deux aménagements destinés à réduire la vitesse aux entrées du village, après le cimetière en aval et au Couchass en amont ;
- Le rétrécissement de la voie au cœur du village qui incite les voitures et camions à ralentir lorsqu'ils se croisent ;
- La création de trottoirs permettant de sécuriser les piétons depuis la station de lavage en aval jusqu'au Couchass en amont.

Malgré ces travaux conséquents, les Touëtois se plaignent toujours de la vitesse excessive des automobilistes.

C'est ainsi que des écluses ont été rajoutées au droit du restaurant Chez Paul et de la maison Miquelis. Ces écluses sont efficaces lorsqu'il y a de la circulation mais engendrent des bouchons lorsque les automobilistes ne respectent pas la priorité ou s'imaginent qu'ils sont prioritaires lorsque des voitures sont engagées dans l'écluse et bloquant bêtement la circulation.

Mais ces écluses ne sont pas efficaces lorsque la circulation est fluide.

Et de nouveau, les Touëtois ont sollicité Monsieur le Maire pour trouver une autre solution.

C'est ainsi que le Conseil Municipal précédent a sollicité à nouveau les services du Département et que la solution des feux de récompense a été retenue en complément des écluses. Le principe étant de mettre en place deux dispositifs dans chaque sens qui freinent les automobilistes.

Dans le sens Nice – Digne, si l'automobiliste dépasse les 50 km/heure, il va être obligé de s'arrêter au feu rouge situé en aval de l'avenue Désiré Niel puis il va être une deuxième fois freiné devant l'écluse du restaurant Chez Paul.

De même, dans le sens Digne – Nice, l'automobiliste est d'abord freiné par l'écluse au droit de la maison Miquelis puis par le feu en face du Relais de Valberg.

Beaucoup de Touëtois n'ont pas compris ce dispositif en pensant que le feu, face au Relais de Valberg, gérât le croisement entre la RD 6202 et l'avenue Jean Giauffret, mais ce n'est pas du tout le cas.

Qu'est-ce qu'un feu de récompense ?

C'est un feu qui est toujours au rouge et qui passe directement au vert si vous ne dépassez pas la vitesse autorisée. Vous êtes récompensé de votre bonne conduite ! Si vous dépassez, 50 mètres en amont du feu, la vitesse limite autorisée, le feu va rester au rouge pendant 14 secondes.

Pourquoi est-il placé en face le Relais de Valberg ?

Nous avons organisé une réunion tripartite entre la mairie, les services de la sécurité routière et les services des routes du Département que nous avons sollicités suite à un accident au droit de la zone artisanale pour connaître les actions possibles pour réduire la vitesse au Plan Soutteiran et pour implanter les deux feux de récompense.

Pour le Plan Soutteiran, il n'est pas possible de réduire la vitesse limite et il a donc été décidé d'implanter deux radars pédagogiques qui vont être installés très prochainement.

Pour les feux de récompense, très vite nous nous sommes mis d'accord pour implanter le premier en aval du croisement avec l'avenue Désiré Niel. Pour le feu amont, la première idée était de l'implanter en amont de l'écluse. Cette hypothèse a été exclue car les automobilistes arrivant de Puget-Théniers avec le feu vert pouvaient penser qu'ils avaient la priorité alors que ce sont ceux qui montent qui sont prioritaires. Il n'était pas possible de l'installer au droit de l'arrêt de bus.

La seule possibilité était donc devant le Relais de Valberg, ce qui a du sens car un automobiliste en excès de vitesse doit s'arrêter avant l'écluse où il a priorité.

Quel est l'inconvénient de ce positionnement ?

Le problème est que pendant le temps où l'automobiliste en excès de vitesse est arrêté devant le feu rouge, pendant 5 à 7 secondes, les voitures venant de Nice, qui n'ont pas la priorité, s'engouffrent dans l'écluse et s'il y a beaucoup de circulation, cela peut provoquer des bouchons avec des conducteurs inciviques !

C'est pour cela que le Conseil Municipal a demandé les deux adaptations suivantes :

- Le temps de récompense sera réduit à 7 secondes au lieu de 14 secondes aujourd'hui, de façon à ce que l'automobiliste ne s'arrête que 1 ou 2 secondes devant le feu rouge avant qu'il passe au vert.
- Un dispositif pour passer en feux clignotants, les jours de grande circulation, les retours de ski par exemple, où la vitesse au cœur du village n'est pas excessive du fait du nombre de véhicules et des écluses.

Nous espérons que vous serez mieux informés et surtout convaincus que votre équipe municipale n'a que le souci de réduire la vitesse au cœur du village comme vous le souhaitez.

Incendies

Un administré s'inquiète du risque d'incendie au vu des terrains non débroussaillés.

Le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à tous les administrés pour rappeler les Obligations Légales de Débroussaillage.

Raccordement fibre optique

Une administrée ne peut être raccordée à la fibre optique car son opérateur ne peut accéder au poteau télécom envahi par les broussailles.

Monsieur Gérard LANOT précise qu'un poteau installé sur une parcelle privée doit être entretenu par le propriétaire du terrain. Une lettre sera adressée au propriétaire concerné.

La séance est close à 19h50.

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 30 juillet 2026